

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 193'000 RELATIF AU REMPLACEMENT DE LA VENTILATION DE LA PISCINE DU CENTRE SPORTIF DES GENEVEYS-SUR-COFFRANE Rapport au Conseil général

Version: 1.0 - TH 399100

Auteur: Conseil communal

Date: 13.05.2019



Rapport au Conseil général

Table des matières

1.	Résumé		3		
2.	Bref rappel des faits				
3.	Situation actuelle et perspectives				
4.	Travaux : nature et coût				
	4.1.	Descriptif des travaux			
	4.2.	Coûts des travaux			
	4.3.	Organisation du projet	5		
5.	Calendr	Calendrier et planification5			
	5.1.	Calendrier	5		
	5.2.	Planification des travaux	5		
6.	Conséqu	Conséquences financières6			
	6.1.	Compte des investissements	6		
	6.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	6		
7.	Impact sur le personnel communal		7		
8.	Vote à la majorité simple du Conseil général		7		
9.	Conclusion				
10.	Projet d'arrêté				

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
AFI	Administration des finances	CVSE	Chauffage-Ventilation-Sanitaire-Electrique
CAD	Chauffage à distance	PFT	Plan financier et des tâches
CSVR	Cercle scolaire de Val-de-Ruz		



Rapport au Conseil général

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane dispose d'une piscine intérieure publique également utilisée par les élèves du CSVR ainsi que des locataires externes.

Le remplacement du système de ventilation de la piscine, datant de 1983, figure dans le PFT pour 2020. Malheureusement, une importante panne est apparue au début 2019. Certaines pièces n'existant plus, il a été possible de maintenir l'installation en fonction pour quelques mois, mais il devient indispensable d'anticiper son remplacement et de réaliser les travaux le plus rapidement possible. La demande de crédit qui est soumise à votre Autorité a pour objectif de procéder aux travaux de remplacement du système actuel par une installation neuve, de même type que celle de la piscine au collège de La Fontenelle à Cernier.

2. Bref rappel des faits

En début d'année, le système de ventilation de la piscine des Geneveys-sur-Coffrane est tombé en panne. Le prix d'une réparation a été évalué à CHF 85'000 alors qu'il est estimé à un peu plus du double pour une installation neuve, travaux d'ores et déjà prévus dans le PFT pour 2020. Une non-entrée en matière sur le changement de la ventilation aurait pour conséquence une fermeture du bassin.

3. Situation actuelle et perspectives

La piscine des Geneveys-sur Coffrane est en fonction depuis 1983. Son état général est considéré comme bon, les travaux d'entretien ayant toujours été réalisés avec soin. Ce bassin de 16.6 mètres, dont la profondeur est progressive avec une moyenne située à 1.40 mètre, a une vocation prioritaire de piscine publique. Parallèlement, elle est utilisée par l'école pour les élèves des Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin. Elle accueille également un certain nombre de cours pour enfants et adultes. Son utilité est donc complémentaire à la piscine de La Fontenelle et n'est pas remise en question.

Le système de ventilation est vieillissant et il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange, raison pour laquelle un changement avait été prévu en 2020. La panne survenue en début d'année ne permet plus d'assurer une ventilation idoine des locaux et il est donc nécessaire de procéder au plus vite au changement du système de ventilation.

Afin de respecter le budget des investissements 2019, il a été décidé de reporter certains projets prévus dans l'unité sports-loisirs-culture.

Comme indiqué dans le PFT, d'autres travaux sont planifiés en 2020 au centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane dont notamment le remplacement des fenêtres de tout le bâtiment. Une étude devra tout d'abord être réalisée et un crédit d'investissement sera soumis à votre Autorité ultérieurement. Il est précisé que le fait de devoir scinder les travaux n'entraîne aucune complication ni frais supplémentaires et qu'ils n'ont aucun lien entre eux.



Rapport au Conseil général

Selon l'urgence des investissements à réaliser en 2020, le remplacement des fenêtres pourra sans autre, si nécessaire, être reporté.

Après discussion avec l'architecte communal, il en ressort, pour une gestion optimale du dossier, qu'un appui externe était indispensable pour le remplacement de cette installation, ceci sous la forme de l'engagement d'un bureau d'ingénieurs en chauffage et ventilation. En date du 17 avril 2019, le Conseil communal a pris un arrêté relatif à un crédit d'investissement de CHF 20'500 + TVA pour l'engagement d'un bureau d'ingénieurs dans le cadre du projet de remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane.

Le projet sera piloté par l'administration sports-loisirs-culture, avec l'appui de l'architecte communal et du bureau d'ingénieurs Equada SA qui a été retenu, ceci fort de l'expérience positive réalisée dans le cadre d'une étude en lien avec le CAD de Savagnier.

4. Travaux : nature et coût

La demande de crédit qui est soumise à votre Autorité tient compte d'une marge d'erreur plus importante que dans d'autres dossiers. En effet, l'urgence de la réparation ainsi que les délais référendaires obligent le Conseil communal à présenter une demande de crédit au mois de juin afin que les travaux puissent être réalisés durant l'automne 2019.

4.1. Descriptif des travaux

L'actuelle configuration du site complique fortement l'accès au local de ventilation. Dans ce contexte, les coûts pour évacuer l'installation existante, mais également pour acheminer le nouveau matériel en pièces détachées, sont conséquents (plus-value estimée à CHF 17'500). Pour cette raison, mais également par le fait que nous avons de la place à disposition dans le local de ventilation, il a été décidé, pour le même prix, de créer un accès direct à celui-ci par une ouverture en façade. Pour le futur, ce nouvel accès direct constituera un avantage certain. En effet, actuellement, le local technique n'est accessible que depuis l'entrée publique, en passant à travers une salle qui peut être mise en location. Toute intervention future sera économiquement simplifiée, par exemple lors d'une intervention sur les autres éléments de ventilation au niveau des vestiaires.

Les travaux en lien avec l'ouverture en façade sont gérés par l'architecte communal.

De son côté, le bureau d'ingénieurs Equada SA a reçu le mandat de :

- rédiger et établir le cahier des charges permettant ensuite de lancer un appel d'offres à plusieurs entreprises;
- fournir l'ensemble des prestations de la recommandation SIA 108 pour les techniques CVSE pour le projet définitif, la préparation à l'exécution des installations CVSE ainsi que le suivi des travaux avec les réceptions finales de l'ouvrage;
- élaborer les bilans thermiques de déshumidification et chauffage et élaborer des variantes de matériel permettant de placer un appareil dans la même situation.



Rapport au Conseil général

4.2. Coûts des travaux

Engagement du bureau d'ingénieurs : CHF 20'500

Transformation du bâtiment : CHF 18'500

Remplacement de la ventilation : CHF 140'000

• Total hors taxe : CHF 179'000

• TVA 7.7% : CHF 14'000

• Total TTC : CHF 193'000

4.3. Organisation du projet

Gestion du projet : administration sports-loisirs-culture

Traitement de la partie « transformation du bâtiment » : architecte communal

Traitement de la partie « remplacement de la ventilation » : bureau d'ingénieurs Equada SA

5. Calendrier et planification

5.1. Calendrier

•	Avant-projet et projet : semaines 17 à 19	22.04-10.05
•	Etablissement des soumissions des travaux : semaines 20 à 22	13.05-31.05
•	Appels d'offres aux entreprises : semaines 23 à 24	03.06-14.06
•	Comparaison des offres : semaine 25	17.06-21.06
•	Présentation au maitre de l'ouvrage : semaine 26	24.06-28.06
•	Adjudication à l'entreprise choisie et commande du matériel : semaines 30 à 31	22.07-02.08
•	Dossier d'exécution : semaines 33 à 36	12.08-06.09
5	2 Planification des travaux	

5.2. Planification des travaux

• Exécution des travaux : semaines 41 à 42 (vacances scolaires) 07.10-18.10



Rapport au Conseil général

6. Conséquences financières

6.1. Compte des investissements

L'ensemble des investissements à prévoir pour ce projet n'aura pas d'impact négatif sur l'enveloppe 2019 des investissements de l'unité sports-loisirs-culture prévue à CHF 647'000. En effet, deux projets d'envergure prévus initialement en 2019 doivent être reportés. Il s'agit de la :

- pose d'un éclairage au terrain de football des Geneveys-sur-Coffrane (CHF 180'000) reporté à 2020, ceci dans l'attente du rapport lié à la stabilité du terrain à recevoir en juin 2019 environ ;
- rénovation de l'aula de La Fontenelle (CHF 267'000), reportée tout ou partie à 2020, ceci pour une question de priorité de dossiers à traiter.

Il est à noter que les travaux de rénovation des vestiaires de la piscine de La Fontenelle et de la salle de gym E, qui n'ont pu être réalisés en 2018, seront également pris sur l'enveloppe 2019 de sports-loisirs-culture.

6.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

L'AFI préavise favorablement le présent rapport. Elle présente ci-dessous le calcul des incidences financières de la demande de crédit :

➤ Dépense brute TTC :	CHF	193'000
Subventions attendues :	CHF	
Participations de tiers :	CHF	
= Investissement net	CHF	193'000
> Amortissement (taux moyen de 6.5%):	CHF	12'600
➤ Intérêts de la dette (estimation de 1.70% sur le demi-capital) :	CHF	1'650
Charges induites (explications ci-après):	CHF	0
Revenus induits (optionnel):	CHF	
> = Charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	14'250
= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	0.026



Rapport au Conseil général

7. Impact sur le personnel communal

L'administration des ressources humaines préavise favorablement la demande, car le projet n'engendre pas d'augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le maitre d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

8. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'investissement, prévue initialement au budget d'investissement 2020, mais compensée par des reports d'investissements prévus en 2019, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

9. Conclusion

La piscine des Geneveys-sur-Coffrane, en bon état général hormis son système de ventilation, remplit la fonction de bassin public et sert également à l'apprentissage de la natation à l'école. Le remplacement du système de ventilation est une obligation pour maintenir son utilisation. Aucune variante de réparation transitoire n'est possible dans des coûts acceptables. Les futurs travaux planifiés sur le bâtiment ne sont pas en lien avec la technique de la piscine et leur réalisation différée n'engendrera pas de frais supplémentaires. Pour cette raison, le Conseil communal estime nécessaire de procéder en 2019 déjà au remplacement de l'installation.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 13 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier C. Cuanillon P. Godat



Rapport au Conseil général

10. Projet d'arrêté



Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 193'000 pour le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 13 mai 2019;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Crédit accordé Article premier :

Un crédit d'investissement de CHF 193'000 est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane.

Amortissement Art. 2:

La dépense sera portée au compte des investissements n° 1000138016 et amortie au taux

de 6.5%.

Exécution Art. 3:

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai

référendaire.

Val-de-Ruz, le 24 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le-la président·e Le-la secrétaire